



RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-04/10-01

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BONNAVENTURE Richard (procuration à MONTAGARD Monique). ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). AUGIER Magali (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à MORARD Christian). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE
TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

M. Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 11 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le régime indemnitaire tenant compte des fonctions et sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité.

Cette délibération ne prévoit pas le RIFSEEP destiné aux agents du cadre d'emploi de la filière sportive car aucun agent de la collectivité ne correspondait à ce cadre d'emploi au moment de la rédaction de ce document.

Aujourd'hui, la commune a fait le choix de recruter un animateur sportif afin de répondre aux exigences réglementaires relatives au fonctionnement de son club jeunes mais aussi au choix de proposer aux enfants de Caromb, une palette d'activités sportives auxquelles ils n'ont pas forcément accès.

Il convient donc de modifier la délibération du 11 juillet 2022 comme suit :

- **A - Aux cadres d'emploi concernés par le RIFSEEP, il convient d'ajouter :**

FILIERE SPORTIVE

- Les conseillers des activités physiques et sportives
- Les éducateurs des activités physiques et sportives
- Les opérateurs des activités physiques et sportives

- **B - IFSE : Aux groupes déjà fixés, il convient d'ajouter les groupes ci-dessous et de retenir les montants annuels maximum suivants :**

FILIERE SPORTIVE			
CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		PLAFOND ANNUEL IFSE	
Groupes de Fonctions	Fonctions ou emplois exercés	Sans logement	Avec logement
A2	Fonctions de management et de projet : - Directeur de Service - toutes autres fonctions ne relevant pas du groupe supérieur	20 400 €	//
CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		PLAFOND ANNUEL IFSE	
Groupes de Fonctions	Fonctions ou emplois exercés	Sans logement	Avec logement
B1	Fonctions Managériales : -Directeur de service -Responsable de Service	17 480 €	8 030 €
B2	Encadrement intermédiaire : - chef de centre	16 015 €	7 220 €
B3	Fonctions de : -chargé de Mission -gestionnaire, instructeur -Toutes autres fonctions ne relevant pas des groupes supérieurs	14 650 €	6 670 €

CADRE D'EMPLOI DES OPERATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		PLAFOND ANNUEL IFSE	
Groupes de Fonctions	Fonctions ou emplois exercés	Sans logement	Avec logement
C1	Fonctions Managériales : -Responsable -Adjoint - Chef d'équipe - chargé de	11 340€	7 090 €
C2	Fonctions nécessitant une expertise particulière : - animateur sportif avec missions de projet	10 800 €	6 750 €
C3	Fonctions opérationnelles, d'exécution : - animateur sportif - toutes autres fonctions ne relevant pas des groupes supérieurs	10 800 €	6 750 €

- **C – CIA : Vu la détermination de nouveaux groupes, il convient de fixer les plafonds annuels du CIA pour lesdits groupes comme suit :**

FILIERE SPORTIVE		
CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		PLAFOND ANNUEL CIA
Groupes de Fonctions	Fonctions ou emplois exercés	
A2	Fonctions de management et de projet : - Directeur de Service - toutes autres fonctions ne relevant pas du groupe supérieur	3 600 €
CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		PLAFOND ANNUEL CIA
Groupes de Fonctions	Fonctions ou emplois exercés	
B1	Fonctions Managériales : -Directeur de service -Responsable de Service	2 380 €
B2	Fonctions de : -chef de centre	2 185 €
B3	Fonctions de : -chargé de Mission -gestionnaire, instructeur -Toutes autres fonctions ne relevant pas des groupes supérieurs	1 995 €

CADRE D'EMPLOI DES OPERATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		PLAFOND ANNUEL CIA
Groupes de Fonctions	Fonctions ou emplois exercés	
C1	Fonctions Managériales : -Responsable -Adjoint - Chef d'équipe - chargé de	1 260 €
C2	Fonctions nécessitant une expertise particulière : - animateur sportif avec missions de projets	1 200 €
C3	Fonctions opérationnelles, d'exécution : - animateur sportif - toutes autres fonctions ne relevant pas des groupes supérieurs	1 200 €

Vu l'avis Favorable à l'unanimité des deux collègues du Comité Social Territorial réuni le 17 Août 2023,

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- d'accepter les modifications apportées à la délibération du 11 juillet 2022 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions et sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité, telles qu'exposées ci-dessus ;
- de considérer que tous les autres termes de ladite délibération restent inchangés ;
- de dire que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget,
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance

Christine MASSONNET



Le Maire,

Valérie MICHELIER


